


AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 261-2021 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 847 700 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES DU PARC COMMERCIAL ET INDUSTRIEL L'ISLET-NORD EN BORDURE DE L'AUTOROUTE JEAN-LESAGE

CET AVIS est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 16 novembre 2021, le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté le règlement 261-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 1 847 700 \$ pour l'aménagement des infrastructures du parc commercial et industriel L'Islet-Nord en bordure de l'autoroute Jean-Lesage
- Qu'en date du 14 mars 2022, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 261-2021;
- Les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau de la municipalité ainsi que sur le site internet;
- Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Islet, ce 28 mars 2022.

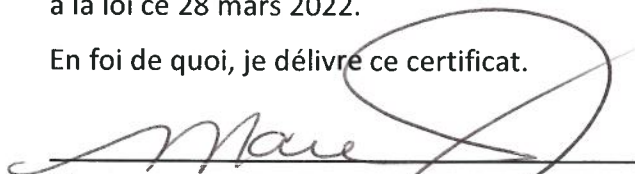


Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 28 mars 2022.

En foi de quoi, je délivre ce certificat.



Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière